



# LA LIBRE PENSEE DIEPPOISE

FONDEE EN 1892

« Ni dieu, ni maître, à bas la calotte et vive la Sociale »

Bulletin trimestriel du Groupe Jean Puech Mai 2004 N° 1

## Editorial

Le vendredi dit « saint », nous avons renoué avec la tradition libre penseuse du repas gras. Nous nous sommes retrouvés au Havre avec les libres penseurs havrais, rouennais et une délégation de l'Eure. Nous avons bien mangé, bien chanté et évoqué l'actualité, les atteintes à la laïcité, les pressions exercées par les groupes religieux dans l'enseignement de l'Histoire ( voir page 3 ). Ce bulletin se veut à l'image des banquets : léger avec une pointe d'anticléricalisme primaire, mais aussi combatif , notamment sur la restauration de la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. 2005 sera l'année du centenaire de cette loi sans cesse attaquée et aujourd'hui gravement menacée par le projet de constitution européenne. Ce bulletin vous permettra de suivre les activités du groupe dieppois et de vous y associer, en liaison avec notre site internet : <http://perso.wanadoo.fr/libre-pensee-dieppe/>

La Présidente Emmanuelle Rivrin



**L'Association Laïque des Amis du Monument des Libres Penseurs de Neuville-lès-Dieppe et la Libre Pensée ont commémoré le souvenir de Jean Puech le 11 janvier dernier à l'ancien cimetière de Neuville-lès-Dieppe. Jean Puech, ancien Maire est mort en déportation le 14 janvier 1945 pour avoir refusé de livrer ses concitoyens au S.T.O., à la barbarie hitlérienne.**

Abonnez-vous à La Raison  
Mensuel de la Libre Pensée



## SOMMAIRE

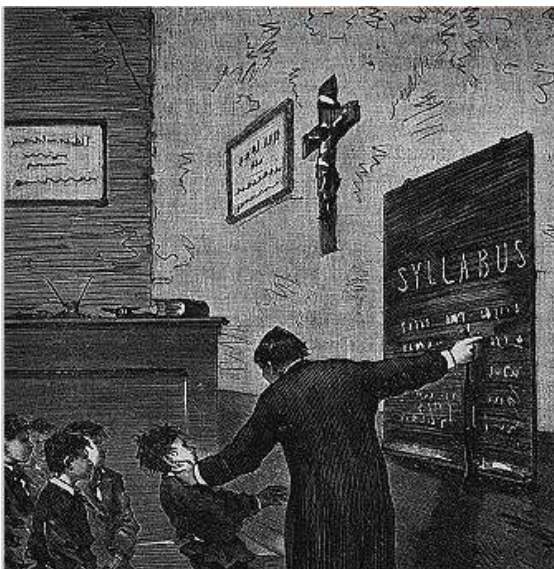
- |  |  |
|--|--|
| - Editorial Commémoration Jean Puech p 1   | - Le délit de blasphème réapparaît p 3   |
| - Repas gras du vendredi dit « saint » p 2 | - Loi de 1905 Atteintes à la laïcité p 4 |
|  | - Quand le goupillon les démange p 4     |

Dans le prochain numéro : L'Europe cléricale. Laïcité et Constitution européenne. Ecole privée et fonds publics  
Pour nous contacter : [librepenseedielloise@wanadoo.fr](mailto:librepenseedielloise@wanadoo.fr) Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/libre-pensee-dieppe/>  
Olivier Poulet 3 rue du Général de Gaulle 76370 Neuville-lès-Dieppe

## Banquet du vendredi dit « saint » : Plaisir et transgression

Le 9 avril, nous étions plusieurs dizaines de libres penseurs venus de toute la région pour le repas gras du vendredi dit « saint » organisé par la section havraise de la Libre Pensée. Au nom de la Fédération départementale, Jean-Louis Aurigny s'est attaché à rappeler toutes les atteintes à la laïcité, les menaces qui pèsent sur la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat. Il a exposé le Manifeste de la Libre Pensée pour le centième anniversaire de cette loi qu'il faut restaurer. Le Président a encouragé les différents groupes à amplifier la campagne de soutien au professeur d'Histoire-Géographie Louis Chagnon, blâmé par son administration pour avoir évoqué un fait historique incontestable concernant Mahomet. Un membre du groupe havrais, avec humour a retracé l'histoire des interdits alimentaires ou autres édictés par les différentes religions, la tradition des repas gras entretenue depuis son origine par la Libre Pensée. Ce fut l'occasion d'entonner quelques chants révolutionnaires : Le temps des cerises – Elle n'est pas morte – L'Internationale – La Jeune Garde – Le Drapeau Rouge...

*« Prenez garde ! Prenez garde !  
Vous les sabreurs, les bourgeois  
Les gavés et les curés !  
V'la la jeune garde ! »*



*Comment on apprend le Syllabus à l'Ecole Libre*



*Dessin de Jossot*

Le 10 avril 1868, Sainte Beuve offrit à ses amis Renan, Taine, About et Flaubert un repas gras le jour du vendredi dit « saint ». Quatre ans après le terrible Syllabus de Pie IX ( béatifié en 2000), nos cinq ripailleurs brisaient un tabou et annonçaient l'esprit de la Libre Pensée qui triomphera avec la Commune de Paris.

Le Syllabus de 1864 de Pie IX condamnait la liberté de pensée, la liberté religieuse, la laïcité, la recherche scientifique. La transgression du repas gras allait bien au delà de l'anecdote. Elle s'inscrivait dans l'action des Libertins du XVII<sup>ème</sup> siècle qui s'élevaient contre l'interdiction de consommer de la viande le vendredi dit « saint ». Bussy-Rabutin l'avait déjà fait en 1659 et fut assigné à résidence par Mazarin. La Libre Pensée s'inscrit dans cette tradition pour dénoncer la bêtise des interdits alimentaires ou autres que voudraient imposer les religions monothéistes et rappeler que les plaisirs de la vie valent mieux que les contraintes et mortifications qui sont monnaie courante chez les calotins. Les trois religions du « Livre » sont logées à la même enseigne. La religion juive a édicté près de 365 interdits de tous ordres. La religion chrétienne les a reprises à son compte en les adaptant aux coutumes païennes. Un florilège de ces interdits est réuni dans l'encyclique Splendor Veritatis qui résume les principes émis par Paul VI. Mais la chair est faible et la bonne chère bien tentante. Heureusement la confession est là pour culpabiliser et stigmatiser le pauvre pécheur. Ah ! Quand Satan l'habite !

L'islam n'est pas en reste. Gabriel aurait susurré à l'oreille de Mahomet quelque 70 interdits. Alors ne boudons pas notre plaisir. Dégustons à foison, porcs, pourceaux et volailles. Réhabilitons le pauvre cochon dont on dit qu'il est le symbole de toutes les débauches.

Relisons Rabelais qui nous conte comment Gargantua ( XXXVII ) mangea en salade cinq pèlerins. L'un d'eux, caché dans une dent creuse, fut sauvé grâce au cure-dent de Gargantua, bien qu'embroché par la braguette ! Sans doute est-ce l'origine de l'expression « Bouffer du curé ». Rabelais inaugure sans aucun doute le domaine de la pensée libre. A nous, Libres Penseurs d'entretenir le fil de ce combat émancipateur pour échapper au carcan des interdits religieux.

# LE DÉLIT DE BLASPHEME RÉAPPARAÎT.

La Libre Pensée a toujours dénoncé l'introduction de l'enseignement du « fait religieux » à l'école, notamment depuis le fameux rapport Debray commandé par Jack Lang. Un enseignant d'Histoire-Géographie, Louis Chagnon, vient d'en faire les frais, pour avoir énoncé un fait historique indiscutable à savoir le pillage de caravanes et le massacre de la tribu juive des Quraïza en 627 par le chef de guerre Mahomet. Il aurait pu d'ailleurs appuyer son propos en citant le Coran ( Sourate 33, verset 26/27). Les membres de la hiérarchie de l'Education Nationale, en la personne du Recteur de l'Académie de Versailles, ont pris parti, sans rencontrer l'enseignant, et l'ont blâmé pour avoir « gravement porté atteinte à l'image de Mahomet ». Le MRAP est allé dans le même sens, déposant une plainte contre l'enseignant, plainte retirée ensuite après le blâme infligé à Louis Chagnon. Voilà un procès qui a des odeurs d'Inquisition. La liberté d'expression est menacée par les chantres du retour de la catéchèse à l'école. Le délit de blasphème est de retour en France. Rappelons qu'Etienne Dolet fut pendu et brûlé à Paris en 1546 pour avoir traduit Platon et douté de l'immortalité de l'âme, que Giordano Bruno en 1600 fut brûlé vif à Rome pour panthéisme et hérésie que le Chevalier de la Barre fut exécuté pour ne pas avoir salué une procession religieuse ! Bientôt, il faudra bannir de notre enseignement toute référence aux massacres perpétrés au cours de l'histoire, au nom d'Allah, de Dieu, de Yahvé ou autres gourous pour ne pas déplaire à telle ou telle communauté religieuse. Pour faire reculer l'obscurantisme et ceux qui en sont le fer de lance, la Libre Pensée Dieppoise, a écrit au Recteur et au Ministre pour exiger la levée de toute sanction à l'égard de Louis Chagnon.



*Statue du Chevalier de la Barre à Paris, Square Nadar. Le Chevalier fut torturé puis décapité à Abbeville le 1er juillet 1766. Son corps fut brûlé avec un livre de Voltaire.*



## **Un médecin pakistanais, condamné à mort pour blasphème et emprisonné depuis octobre 2000 vient d'être libéré.**

L'Union Internationale Humaniste et Laïque (IHEU) a annoncé le 24 janvier dernier que le Dr Younus Shaikh, emprisonné au Pakistan depuis octobre 2000 sous le coup d'une condamnation à mort pour délit de blasphème, a été acquitté et remis en liberté après un procès en appel et un nouveau jugement. Les lois infâmes sur le blasphème au Pakistan sont largement utilisées pour porter des accusations mensongères aussi bien à l'encontre de musulmans ou de ceux qui font partie des minorités religieuses, comme les chrétiens ou les ahmadis, que contre des opposants politiques. Tous ceux qui tombent sous le coup des lois contre le blasphème sont immédiatement emprisonnés sans pouvoir effectivement demander à être libérés sous caution. S'ils sont reconnus coupables, ils encourent obligatoirement la peine de mort. On estime qu'il y a plus de 100 personnes victimes des lois moyenâgeuses du Pakistan, actuellement en prison, soit en attente de jugement, soit déjà condamnées à mort.

## **Lettre de la Libre Pensée Dieppoise au Ministre de l'Education Nationale.**

Monsieur le Ministre

Nous apprenons avec indignation qu'un professeur d'Histoire-Géographie du collège Georges Pompidou de Courbevoie, M. Louis Chagnon, vient d'être injustement sanctionné. Il s'est vu notifier un blâme, le 2 février 2004, par le Recteur de l'Académie de Versailles et ce, pour avoir énoncé devant ses élèves une vérité historique indiscutable, à savoir le pillage des caravanes par le chef de guerre Mahomet et le massacre par ses troupes de la tribu juive de Quraïza. L'histoire est truffée d'exemples comme celui-ci. Faudra-t-il les taire pour faire plaisir ou ne pas heurter la spiritualité de telle ou telle communauté religieuse ? L'acteur Jean Rochefort rappelait dernièrement à la télévision pour la présentation de son rôle dans le film "Saint Germain ou la négociation" que les religions ont bien souvent été des "étendards à boucherie". Faudra-t-il gommer la Saint Barthélémy, la Michelade, les croisades, les dragonnades de l'enseignement de l'histoire ? Nous sommes très inquiets de la tournure que prend l'enseignement du "fait religieux" à l'école. Il s'apparente plutôt à un retour déguisé de la catéchèse sous la pression de groupes religieux divers au mépris d'un enseignement des seuls faits historiques. En laissant condamner Monsieur Louis Chagnon, vous réintroduiriez au pays de Voltaire et de Victor Hugo le délit de blasphème. Nous ne pouvons l'accepter. Ce sont toutes les valeurs de l'Ecole Laïque qui sont remises en question dans ce pseudo procès en sorcellerie.

Nous vous demandons que toute sanction soit levée à l'encontre de M. Chagnon et que des mesures soient prises afin d'en finir avec les pressions insupportables que subit l'Ecole Publique et Laïque dans l'accomplissement de sa mission libératrice.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond attachement à la mission émancipatrice de l'Ecole publique laïque.

Pour le Groupe Jean Puech de la LIBRE PENSÉE DIEPPOISE  
Le Secrétaire,  
Olivier Pouillet

# LOI DE 1905 DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

Les atteintes à la laïcité institutionnelle ( laïcité que devrait garantir la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat ) sont légion. Nous allons bientôt fêter le centenaire de cette loi que les gouvernements successifs se sont acharnés à bafouer. Son article 2 rappelle que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Il y a déjà le honteux statut d'exception d'Alsace-Moselle sous régime concordataire ou celui qui s'applique dans certains Territoires d'Outre Mer. Nous avons le cortège des lois antilaïques telle la loi Debré qui permet de financer à tour de bras l'enseignement privé jusqu'aux accords Lang-Cloupet qui en rajoutent une louche. La Libre Pensée dénonce depuis toujours la participation es qualité de représentants de l'Etat à des manifestations religieuses. Impossible de dresser ici une liste exhaustive des atteintes à la laïcité perpétrées par les différents gouvernements successifs. Tout le monde a en tête le voyage à Rome de Raffarin, accompagné de Bernadette Chirac et de Jean-Claude Gaudin pour la béatification de Mère Teresa et du 25<sup>e</sup> anniversaire du pontificat de Jean-Paul II. Le Canard Enchaîné a d'ailleurs dévoilé le coût de cette escapade pour les contribuables français : Près de 100000 euros ! La Libre Pensée Dieppoise publie ci-contre des extraits d'une lettre ouverte de M. Patrick Chesnel à Monsieur le Sous-préfet, lettre parue dans les Informations Dieppoises du 6 février dernier. La Libre Pensée Dieppoise s'associe aux propos de M. Chesnel dénonçant les atteintes à la laïcité.

## Lettre ouverte à Monsieur le Sous-préfet ( Extraits )

Où est la laïcité ?

Monsieur le Sous-préfet,

Je me permets de vous adresser cette lettre afin de vous faire-part des questions et remarques que l'actualité récente m'a suscitées.

La République est laïque et le gouvernement va faire voter une loi afin de cadrer les comportements " compatibles " avec la laïcité, pierre angulaire de la constitution, dans certains lieux publics et pour ses représentants.

Dans l'édition du vendredi 16 janvier des Informations Dieppoises, il est rendu compte de la fête de sainte Geneviève fêtée par les gendarmes de la région dieppoise à laquelle vous participiez. C'est bien cela qui pose question.

S'il est concevable que des corporations se retrouvent pour un moment de souvenir et de convivialité (c'est le cas également pour les pompiers) il me semble que l'est beaucoup moins le fait que cet événement se déroule lors d'une cérémonie religieuse.

Qui sont les gendarmes (militaires) si ce ne sont des représentants de l'Etat républicain ?

Qui est le Sous-préfet si ce n'est le représentant de l'Etat républicain ?

Le dépôt d'une gerbe au pied d'un monument de souvenir est tout à fait acceptable et respectable (en tant qu' élu local, je participe moi aussi aux cérémonies patriotiques et républicaines), la participation à une messe en uniforme, donc es qualité, n'est pas compatible de mon point de vue avec la laïcité de la République.

Il serait bon que tous les représentants de l'Etat et des collectivités territoriales respectent le principe de laïcité et adoptent des comportements en cohérence avec les préceptes de la République.

(...) Chaque citoyen doit pouvoir se reconnaître dans la république. Pour cela, celle ci ne doit pas être associée à une religion et ses représentants " bénis " d'un Dieu, quel qu'il soit.

Il est urgent, je le pense, de clarifier les choses et faire en sorte que la laïcité ne semble pas être un prétexte de circonstances visant plus ou moins directement des groupes (les déclarations du Ministre de l'Education Nationale semblent confirmer cette crainte). Ceux ci pourraient se sentir exclus de la République alors qu'il est primordial de favoriser une société où chacun trouve sa place dans le respect des autres et que de ses membres aient vraiment le sentiment de vivre dans le pays " encore dit " des droits de l'homme.

Il bien entendu que cette lettre ne vise pas le Sous-préfet ou les gendarmes dieppois. Ce genre de manifestation se passe partout en France et c'est bien cette généralisation qui contribue à brouiller la lisibilité des règles de la République au moment où la laïcité de la République est d'actualité.

En espérant que cette lettre contribuera à la réflexion générale sur la laïcité et à l'amélioration des relations entre les diverses composantes de notre République, veuillez être assuré Monsieur le Sous-préfet de mes respectueuses salutations.

Patrick CHESNEL

Professeur

Conseiller municipal délégué – Arques la Bataille

## Quand le goupillon les démange...

C'est l'Eglise qui le dit !

La Conférence des Evêques Catholiques Américains a consulté 80 % des prêtres du pays. **Résultat : 4400 prêtres ont commis 11000 agressions ou crimes sexuels entre 1950 et 2002 !** Il ne leur reste plus qu'à les dénoncer à la justice...

Quant aux 20 % qui n'ont pas été interrogés, on espère qu'ils sont blancs comme neige.

Pareille enquête en France serait la bien venue, car les cas de prêtres pédophiles sont légion. Tout le monde se rappelle, le cas du « Pote à Jésus » aux environs de Dieppe, qui doit normalement, à l'heure qu'il est, méditer sur ses turpitudes en prison.

Enfin, rassurons-nous, le Grand Locataire du Vatican a fait acte de repentance pour tous les crimes sexuels commis par l'Eglise. Donc, ça va s'arranger.



— F. Jossot, le 10/11/2002

« Frère Flamidien, je vous le confie »

Caricature de Jossot. Assiette au Beurre